

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

Note explicative de synthèse

25. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DES EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2021

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Proposition :

1/ AVANCEMENTS DE GRADE

Afin de permettre la nomination d'agents suite aux avancements de grade et réussite aux examens, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Créer deux postes d'agent de maîtrise principal et supprimer deux postes d'agent de maîtrise
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Créer 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et supprimer 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Créer 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et supprimer 8 postes d'adjoint technique
- Créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2/ MOUVEMENT DE PERSONNELS

Afin de tenir compte du départ en retraite d'agents au sein du service espaces verts, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et supprimer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

Afin de tenir compte du départ en retraite d'agents au sein des écoles, il est proposé au Conseil municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet et supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (50%) et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2021

Afin de remplacer le départ en disponibilités pour convenances personnelles d'un agent au sein de la médiathèque, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et supprimer un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Afin de permettre la mutation d'un agent du Service d'aides à domicile au service hygiène et propreté des locaux, il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 14 mai 2021